



**SANTÉ
SOCIAUX**

SENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

BASSMS

Compte rendu

Paris, le **04 avril 2025**

Commission Mixte Paritaire (CMP) BASSMS Du 02 avril 2025

Présents pour la CFDT : Adeline Chevrier, Pierre Graux, David Mandicourt – négociateurs nationaux et François Gieux – secrétaire fédéral

La précédente séance de CMP s'était soldée par la sortie de l'ensemble des organisations syndicales suite à la présentation des propositions inacceptables des employeurs concernant la thématique durée et temps de travail, congés. C'était donc un retour à la table des négociations après 2 éléments importants : la réception des textes juridiques demandés de longue date par la CFDT et la mobilisation nationale unitaire pour obtenir des moyens pour la BASSMS et la Branche de l'Aide à Domicile.

La CFDT a rappelé l'importante mobilisation des professionnels sur le territoire hexagonal et les territoires ultra-marins pour obtenir les moyens nécessaires à l'exercice de leur travail dans de bonnes conditions et la reconnaissance qui leur est due.

Concernant les deux sujets de la protection sociale complémentaire et de la construction d'un Organisme Paritaire de Prévention (OPP), la CFDT a rappelé la dynamique globale sur laquelle elle base ses propositions. Il est absolument nécessaire de pouvoir avancer sur les 2 dimensions simultanément : l'OPP pour construire une réelle politique de branche de prévention et la négociation des éléments d'une protection sociale complémentaire de qualité, d'autant plus dans l'un des secteurs professionnels ayant les plus sinistrés en France.

L'absence de positionnement d'un acteur et son refus de regarder la réalité de notre système de protection sociale actuel, n'a pas empêché la CFDT de rappeler son attachement et sa volonté de faire aboutir ces 2 dossiers rapidement.

Concernant la négociation de la thématique classification et rémunération, la CFDT a insisté pour obtenir les éléments de chiffrage que la partie employeur envisageait. Ceux de la CFDT sont prêts, ils ont même déjà été communiqués à nos ministres de tutelle depuis plusieurs mois. La partie patronale n'a pas été en mesure de nous les fournir lors de cette séance. Il est d'ailleurs étonnant qu'elle

sante-sociaux.cfdt.fr

Fédération CFDT santé-sociaux

47-49, avenue Simon-Bolivar 75950 Paris Cedex 19

Tél : 01 56 41 52 00 — Fax : 01 42 02 48 08

federation@sante-sociaux.cfdt.fr



n'ait pu le faire puisqu'elle est censée avoir communiqué elle-même avec le ministère...

Dans la veine de ses interventions précédentes, la CFDT a pressé les employeurs de répondre à ses interrogations sur la manière dont celle-ci envisageait de reconnaître la pénibilité de notre secteur.

La CFDT a alors rappelé que le cœur même de notre métier était d'être confronté à des situations extrêmement pénibles : la maladie, le handicap, la détresse sociale, la mort ou la violence. Ce sont des situations inhérentes à nos métiers, pour autant il est intolérable pour la CFDT qu'on ne reconnaisse pas les impacts de celles-ci sur les vies des professionnels.

Une fois de plus la CFDT s'est attachée à combattre cette invisibilité à laquelle voudraient nous soumettre les employeurs pour ne pas avoir à reconnaître la pénibilité de notre secteur, et légitimer les propositions inacceptables qu'ils peuvent faire en matière de rémunération, de temps de travail ou de congés.

Par ailleurs, la CFDT a rapidement présenté son projet en matière de dialogue social dans la branche. Elle souhaite ainsi accorder davantage de moyens aux représentants des salariés pour leur permettre d'avoir un dialogue social de qualité localement.

C'est là encore un projet ambitieux de la CFDT, qu'elle est d'ailleurs la seule à porter pour l'instant, la seule ayant été en mesure de proposer un texte juridique, porteur d'avancées importantes.

Il faut de plus ajouter qu'à ce sujet spécifiquement, les textes présentés doivent être envoyés un moins minimum avant leur possible examen par la commission. Ce sujet devant en théorie être clos à la fin du 1^{er} semestre, il est difficile d'imaginer la négociation de telles mesures sans positionnement clair d'ici fin juin.

Les négociateurs.